

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2020

Mémoire déposé au ministère des Finances du Québec

Association nationale des éditeurs de livres

Février 2020

**ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

Sommaire

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) regroupe plus d'une centaine de maisons d'édition de livres, principalement du Québec, et publiant des livres en français sous près de 140 marques d'édition. Ces maisons publient différents types d'ouvrages, du roman au guide pratique, en passant par la poésie, l'essai, le manuel scolaire et scientifique ou le livre d'art.

En soumettant ce mémoire au ministre des Finances, Monsieur Éric Girard, l'ANEL souhaite que le prochain budget du gouvernement du Québec reconnaisse l'importance de la culture, et plus particulièrement du livre et de la lecture, dans le développement social et économique du Québec. Pour ce faire, l'ANEL recommande au ministre de dédier 1 % du budget de l'État québécois au ministère de la Culture et des Communications pour soutenir davantage le développement d'une édition québécoise et son rayonnement auprès des citoyens d'ici ainsi qu'à l'international. Les mesures proposées par l'ANEL sont les suivantes :

- de doubler le montant dédié aux éditeurs (Volet 1 et Volet 3 du Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition de la SODEC) et d'assurer une récurrence dans ce soutien afin que ceux-ci puissent réellement s'adapter aux nouveaux modes de production et de commercialisation qu'amène le numérique;
- d'augmenter l'aide à l'exportation et d'accompagner les éditeurs dans leurs démarches pour accroître la présence de la littérature québécoise à l'international;
- de bonifier le crédit d'impôt dédié à la production de livres afin qu'il tienne compte de toutes les formes de commercialisation du livre, que ce soit le livre audio, les cahiers d'exercices périssables ou l'impression à la demande;
- et de recourir au livre d'ici pour d'abord surmonter le problème de littératie que vit le Québec, particulièrement chez les jeunes, mais également pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans notre société.

Ces recommandations s'inscrivent dans la continuité des réflexions présentées par l'ANEL au ministère de la Culture et des Communications et au ministère des Relations internationales et de la Francophonie lors des consultations menées en 2016¹ et s'appuient sur les observations de l'ANEL en matière d'évolution des technologies dans le secteur de l'édition de livres.

¹ *Promouvoir l'identité et la culture du Québec : enjeux et défis de l'exportation du livre québécois*, Réflexion présentée au ministère des Relations internationales et de la Francophonie dans le cadre du renouvellement de la politique internationale du Québec, Association nationale des éditeurs de livres, Novembre 2016, http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/M%C3%A9moire-ANEL_Renouvellement-politique-internationale_MRIF_Novembre-2016.pdf

Mémoire déposé au ministère de la Culture et des Communications responsable du renouvellement de la politique culturelle du Québec, Association nationale des éditeurs de livres, Avril 2016, http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/M%C3%A9moire_Renouvellement-politique-culturelle_29-avril-2016.pdf

Voir aussi l'allocation de madame Nicole Saint-Jean, alors présidente de l'ANEL, lors du Forum national de consultation sur le projet de politique québécoise de la culture, 6 septembre 2017,

1. LE SECTEUR DE L'ÉDITION DE LIVRE ET LE MÉTIER D'ÉDITEUR EN CE DÉBUT DE MILLÉNAIRE

Les deux premières décennies de ce siècle ont fait vivre de nombreux bouleversements à l'industrie de l'édition de livres. À lui seul, l'avènement du numérique aura largement modifié les modes de commercialisation et de consommation du livre. La distribution et la diffusion des livres en format papier dans l'environnement numérique (découvrabilité, référencement, plateformes de ventes, communication, etc.) et la dématérialisation du livre (livrel, livre audio, livre multimédia, réalité virtuelle, etc.) auront été deux défis majeurs que les éditeurs québécois auront su relever avec brio. Les solutions qui ont émané de l'industrie québécoise auront d'ailleurs inspiré les collègues de la Francophonie. Néanmoins, le travail de création et de collaboration avec les auteurs et autrices est demeuré capital, bien que la nouvelle accessibilité au livre par les canaux de communication comme l'Internet ait soulevé certaines préoccupations en matière de droit d'auteur et de protection commerciale. L'éditeur demeure tout de même le promoteur et le protecteur du travail créatif des écrivains et écrivaines d'ici.

Reconnaissons que livre n'est pas un simple produit marchand, il est avant tout l'expression de notre culture, de notre histoire passée et de notre avenir. En regard de ces responsabilités, l'éditeur est d'abord celui qui dans la chaîne prend des risques majeurs pour assurer aux Québécois une offre littéraire diversifiée, tant en termes de contenus que de formats.

Aujourd'hui, les éditeurs publient les œuvres en formats imprimé et numérique tout en occupant de plus en plus le champ de la production et de la commercialisation du livre audio, multimédia et accessible pour les clientèles souffrant de handicaps de lecture, ainsi que celui de la création de ressources éducatives numériques (REN). L'industrie du livre ne doit pas être définie par un format, mais jugée sur la valeur de ses contenus. Quel que soit le format, le risque financier revient à l'éditeur. Sans écrivain, il n'y a pas de littérature, mais sans éditeur le travail de création littéraire demeure secret.

La chaîne de valeur du livre imprimé et numérique

Voici la répartition des revenus (en pourcentage) pour la création, la production et la commercialisation de la première édition d'un livre québécois en format papier, à partir du prix de vente au grand public :

- un minimum de 40 % revient au libraire agréé (tel que fixé par la Loi sur le développement des entreprises du livre);
- environ 15 à 18 % est remis au distributeur-diffuseur;
- 28 à 35 % à l'éditeur² ;
- environ 10 à 14 % à l'auteur.

http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/Presentation_ANEL_Forum-national-de-consultation-sur-le-projet-de-politique-quebecoise-de-la-culture_6-septembre-2017.pdf

² Pour la part de l'éditeur, il faut assurer à partir du 28 % à 35 % l'ensemble des coûts associés à la création, à la production et à la commercialisation du livre et à la gestion de la maison d'édition. Ces frais fixes regroupent : les ressources humaines, le loyer, le matériel, la comptabilité, les frais juridiques; l'impression (environ 20 % des coûts); la révision linguistique; le graphisme et la mise en page; les frais d'entreposage chez le distributeur; les coûts associés à la promotion (salons du livre au Canada et à l'étranger, publicité, frais de déplacement de l'auteur), la traduction; etc.

Pour le format papier, il est très difficile de quantifier le coût d'un livre (frais fixes). Un roman monochrome est moins cher à produire qu'un ouvrage scientifique ou un roman graphique demandant l'utilisation d'un papier plus coûteux et l'impression en couleur. De plus, les publics ne sont pas les mêmes pour un recueil de poésie, un essai, un livre jeunesse, etc. Chaque livre est unique et à son propre cycle de vie. En résumé, en se basant sur le coût de production du livre et sur la capacité des lecteurs à payer, l'éditeur arrive très rarement à atteindre la rentabilité sur un premier tirage et même à amortir tous les coûts fixes. Cette réalité fait partie du risque pris par l'éditeur.

Pour un livre numérique, la répartition est sensiblement la même, à l'exception du prix de vente qui est généralement entre 25 et 40 % moins élevé que le format papier pour une première édition. Mais il est de plus en plus courant d'offrir à l'auteur une redevance monétaire égale en valeur absolue à celle qu'il obtient sur le livre papier, ce qui se traduit en définitive, compte tenu du prix de vente réduit du livre numérique, par un plus faible pourcentage pour l'éditeur.

De nouvelles compétences à acquérir et à développer

À l'heure actuelle, les nouveaux formats de livres (numérique, audio, accessible, enrichi) se traduisent pour les éditeurs par un surcroît de travail et des investissements nullement compensés par une augmentation conséquente des revenus. De plus, les éditeurs doivent développer de nouvelles compétences pour accroître la visibilité des livres imprimés dans l'environnement numérique. L'arrivée des librairies en ligne comme Amazon, Kobo et Apple, ainsi que des algorithmes de recommandations modifient les habitudes d'achat et de lecture du public. C'est pourquoi, pour se démarquer dans ce vaste marché et ne pas être noyés dans la production massive de gros joueurs internationaux majoritairement anglo-saxons, les éditeurs d'ici publiant en français doivent investir dans la recherche et l'enrichissement continu des métadonnées associées à l'édition et à la promotion. Malheureusement, le dynamisme et l'inventivité ne permettent pas de surmonter tous les obstacles. Par exemple, la popularité grandissante du livre audio exige des investissements, non seulement en production, mais également dans la formation du personnel des maisons d'édition tant sur le plan légal (chaîne de droits annexes, convention de travail, etc.) que technologique.

2. SOUTIEN À L'ÉDITION QUÉBÉCOISE : UNE RÉCENTE AMÉLIORATION, MAIS UN RETARD À RATTRAPER

Même si dans son ensemble, le programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition de la SODEC a connu une croissance en passant de 5 430 566 \$ (2015-2016) à 6 532 956 \$ (2018-2019), l'ANEL constate que les sommes dédiées à la production et à la promotion des livres, donc aux éditeurs du Québec (Volet 1 *Aide à l'édition et à la promotion*) est bien en dessous du montant maximal de 125 000 \$ (100 000 \$ pour l'aide à l'édition et 25 000 \$ pour l'aide à la promotion) prévu par le programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition 2019-2020. Malgré une augmentation de l'aide octroyée pour la majorité des demandeurs, le montant maximum octroyé aux éditeurs dans la dernière année est de 69 165 \$, soit un peu plus de 55 % du montant prévu de 125 000 \$ par le Volet 1 du programme. Devant ce constat, il apparaît difficile pour le secteur de l'édition de livres de maintenir une offre diversifiée d'ouvrages, tant dans les sujets que dans

les formats, surtout en prenant en considération les coûts élevés associés aux développements numériques des livres (livres audio, livres adaptées, etc.)

La répartition de l'aide accordée pour le Volet 1 pour les 117 demandes présentées dans le rapport de la SODEC 2018-2019 est la suivante :

- 15 éditeurs ont obtenu une aide de plus de 60 000 \$
- 5 éditeurs ont obtenu une aide de plus de 50 000 \$
- 4 éditeurs ont obtenu une aide de plus de 40 000 \$
- 6 éditeurs ont obtenu une aide de plus de 30 000 \$
- 6 éditeurs ont obtenu une aide de plus de 20 000 \$
- 22 éditeurs ont obtenu une aide de plus de 10 000 \$
- 55 éditeurs ont obtenu une aide de plus de 1000 \$
- 4 éditeurs ont obtenu une aide de moins de 1000 \$

Compte tenu de l'annonce de l'abandon du volet 8, l'ANEL recommande de doubler les sommes dédiées aux éditeurs pour les volets 1 et 3 (*Aide à l'édition et à la promotion* et *Aide à la traduction*), dont 1 000 000 \$ seront consacrés aux enjeux naissants provenant des nouveaux formats pour permettre le développement de ces secteurs et le rayonnement de notre production littéraire tant au Québec qu'à l'étranger.

3. POUR UN INVESTISSEMENT ACCRU DANS L'EXPORTATION ET LE RAYONNEMENT DU LIVRE À L'INTERNATIONAL

Avec une population d'un peu plus de huit millions de personnes, dont 79 % ont le français comme langue maternelle, le marché du livre québécois d'expression française compte sur un potentiel de lecteurs de 6,3 millions de personnes. Toutefois, considérant le bas taux de littératie de la population québécoise et la forte présence de la littérature étrangère qui s'accapare près de 50 % du marché global du livre, il n'est pas surprenant que l'exportation soit un débouché majeur pour les éditeurs québécois.

Pour y faire face, il est important que le gouvernement du Québec, principalement par l'entremise de la SODEC, mais également du ministère de la Culture et des Communications et du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, reconnaisse la spécificité de l'édition québécoise et que ces ministères investissent plus de ressources pour soutenir les actions de diffusion et de promotion des éditeurs à l'étranger. Les données du Fonds du livre du Canada³ montrent que depuis 2012, l'exportation des éditeurs québécois représente 50 % du total des ventes à l'exportation pour l'ensemble des bénéficiaires (tableau 1).

³ Ces données représentent les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada. Ceux-ci sont des éditeurs de propriété canadienne.

Tableau 1
Montant des ventes à l'exportation pour l'ensemble
des bénéficiaires du Fonds du livre du Canada (\$)

Année	ventes à l'exportation (Canada)	ventes à l'exportation (Québec)
2010-2011	117 216 019	58 230 717
2011-2012	114 170 778	56 665 810
2012-2013	101 251 930	56 178 576
2013-2014	105 400 650	58 435 873
2014-2015	106 869 969	58 748 611
2015-2016	114 438 201	62 360 694
2016-2017	121 717 631	69 363 132
2017-2018	129 367 188	67 265 784
2018-2019	139 549 780	71 330 043

Fort de ces succès à l'international, l'ANEL recommande au ministère des Finances de soutenir les éditeurs dans leurs efforts de promotion et dans la participation du Québec à des événements d'envergure comme les salons et les foires du livre en doublant le montant investi en 2017-2018 par la SODEC dédié au secteur du livre pour le *Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel*. Précisons que ce programme a connu une baisse de plus de 1 M\$ entre 2010 et 2018 et, spécifiquement pour le secteur du livre et de l'édition spécialisée, on constate une baisse importante du nombre de demandes et du montant octroyé pour cette année (tableau 2).

Tableau 2
Total des sommes dédiées au programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel et pour le secteur du livre et de l'édition (\$)

Année	Nombre de demandes	Livres et édition	Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel
2010-2011	36	930 619	5 534 117
2011-2012	39	816 278	5 262 729
2012-2013	34	839 597	5 304 034
2013-2014	37	812 757	4 978 381
2014-2015	21	818 750	4 332 831
2015-2016	17	761 234	4 506 741
2016-2017	20	813 932	4 450 272
2017-2018	17	816 848	4 607 767
2018-2019	14	674 068	4 466 892

Source : Rapports annuels de la SODEC

Un exemple : le soutien au transport et à la vente pour les marchés émergents

Comme le fait le gouvernement français par l'intermédiaire de la Centrale nationale de l'édition et son Programme Plus⁴, l'ANEL souhaiterait que le gouvernement du Québec offre des « prix pour les marchés émergents », particulièrement francophones, afin de prendre en compte la situation économique de plusieurs de ces pays. Un soutien accru est essentiel afin de permettre aux maisons d'édition d'accorder des surremises additionnelles, essentielles pour offrir des livres à un prix compétitif sur des territoires où les éditeurs québécois cherchent à faire rayonner la culture d'ici. Une surremise additionnelle de 20 % aux remises de l'ordre de 50 % consenties habituellement sur le prix de vente des titres permettrait aux maisons d'ici d'être concurrentiel face aux maisons d'édition parisiennes. À titre d'exemple, la France rembourse aux maisons d'édition le montant équivalent à cette surremise de 20 %. De même, le Programme Plus de la Centrale nationale de l'édition française assume en très grande partie les frais de transport des livres vers les pays africains. Voilà le nerf de la guerre en matière d'exportation. Au chapitre du transport, les maisons d'édition québécoises souffrent d'un handicap majeur par rapport à leurs concurrentes françaises.

⁴ Programme Plus, <http://www.centrale-edition.fr/fr/content/programme-plus>

4. POUR UN CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR L'ÉDITION DE LIVRES QUI RECONNAÎT LES NOUVEAUX FORMATS DE LIVRES NUMÉRIQUES

Ces dernières années, des discussions ont eu lieu entre l'ANEL, la SODEC et le ministère de la Culture et des Communications en vue de proposer des mesures d'allègement au crédit d'impôt dédié à la production de livres. À cet enjeu, celui de la représentation des nouvelles productions numériques, pensons au livre audio et aux livres issus de l'impression à la demande, amène de nouvelles questions. Alors que la simplification du crédit d'impôt était l'une des mesures du Plan d'action sur le livre (mesure 5) dévoilé en avril 2015, mesure à peine complétée, l'inclusion de nouveaux formats comme le livre audio au crédit d'impôt devra faire l'objet de discussions entre la SODEC et les éditeurs si le ministère de la Culture et des Communications souhaite soutenir le développement de l'entrepreneuriat culturel à l'ère numérique (mesure 37 de la Politique culturelle du Québec).

En ce qui a trait au livre audio, l'ANEL constate un grand intérêt de ses membres et un engouement du marché pour ce type de production. Ce format bénéficie également des efforts que le gouvernement fédéral fournit actuellement dans le développement de l'offre de livres accessibles pour les personnes ayant une déficience perceptuelle, un trouble d'apprentissage ou tout autre handicap qui limite l'accès à une partie de la population aux livres imprimés. Dans ce contexte, le livre audio devient évidemment un format de choix pour permettre à ces clientèles de pouvoir accéder aux œuvres de nos auteurs québécois. Mais le déploiement de ce format présente encore de nombreux défis aux éditeurs d'ici en terme de création, de redevances, de distribution et de commercialisation. Les coûts associés à la production représentent également un frein majeur au développement d'une offre québécoise de livres audio.

En simplifiant le programme de crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, en place depuis 2000, le gouvernement du Québec s'assurerait de soutenir une production littéraire riche, mais également de stimuler l'économie québécoise en incitant ses bénéficiaires de toutes tailles, que ce soit de grandes ou de petites maisons, à éditer, produire et fabriquer leurs livres par des entreprises et des travailleurs québécois.

Dans une étude publiée par la SODEC en 2006⁵, laquelle analysait les données des éditeurs ayant déposé une demande au programme de crédit d'impôt au cours de la période de 2000 à 2005, on stipule que 47 % de toutes les dépenses de production des éditeurs sont des dépenses en main-d'œuvre québécoise. Outre l'important impact indirect que constitue la contribution de l'industrie de l'édition au développement de l'économie québécoise par l'investissement de sa production et de sa fabrication au Québec, ce crédit d'impôt permet également aux éditeurs de faire travailler une main-d'œuvre québécoise et tout en réduisant les coûts de production, ce qui permet de maintenir des prix de détail concurrentiels devant l'importante concurrence étrangère.

Précision sur le livre audio

À titre d'exemple, pour un éditeur, le coût d'un livre audio peut varier de 3000 \$ à 7000 \$. Ce montant comprend les coûts de préproduction, de production et de postproduction ainsi que ceux associés à la conversion à un format pour les non-voyants (pensons au format DAISY). Le montant variera évidemment en fonction du nombre de pages et du lecteur (auteur ou comédien, plus ou moins connu, etc.), et si l'éditeur choisit de produire lui-même son titre ou d'en céder les

⁵ SODEC, *Le crédit d'impôt pour l'édition de livres au Québec*, Décembre 2006, <http://www.sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/06/bilancireditionfinal12006.pdf>

droits. Sur ce dernier point, il est important de considérer que l'accès aux titres produits en cession de droits est, par contrat, limité à une ou quelques plateformes de commercialisation ou de diffusion. De ce fait, l'offre de livres québécois disponible sur le site d'Audible (Amazon) ou de Radio-Canada, n'est pas, à ce jour, offerte sur la plateforme de PRETNUMÉRIQUE.CA pour les bibliothèques publiques du Québec. Alors que les bibliothèques constatent un engouement pour ce format par une croissance des prêts, il est dommage que sur les 2461 titres offerts en français, seulement 549 soient des titres québécois⁶. Depuis que les livres audio sont offerts (mai 2018) au prêt numérique par les bibliothèques publiques d'ici, c'est un total de 25 040 prêts qui ont été enregistrés par la plateforme PRETNUMERIQUE.CA.

Précision sur les cahiers d'exercices

Par ailleurs, dans le cadre des investissements faits en éducation, les éditeurs, pour répondre aux besoins des enseignants comme des élèves, publient depuis des années des cahiers d'activités qui répondent aux programmes d'enseignement établis par le gouvernement. Aujourd'hui, ces cahiers d'exercices, qualifiés de périssables ou consommables dans le jargon éditorial puisqu'ils permettent aux lecteurs/utilisateurs d'écrire à l'intérieur, ne sont pas couverts par le programme de crédit d'impôt (contrairement au guide de l'enseignement). Pourquoi? Le qualificatif périssable, associé selon la définition actuelle du programme québécois exclut tout ouvrage « qui, par sa nature, sera caduc ou ne pourra être utilisé à nouveau » c'est-à-dire, en terme objectif, tout ouvrage dans lequel il est permis d'écrire dans un certain nombre de pages. Cela nous semble une incongruité dans le programme actuel. Une telle décision du gouvernement québécois ne semble pas cohérente avec la politique de crédit d'impôt dont l'objectif n'est-il pas de stimuler une main-d'œuvre qualifiée québécoise dans les secteurs culturels et éducatifs?

En 2011, l'ANEL présentait à monsieur Raymond Bachand, alors ministre des Finances du Québec, ses recommandations pour étendre le crédit d'impôt aux cahiers d'exercices périssables. La définition d'un ouvrage d'exercice présentée par l'ANEL et qui a fait consensus avec la SODEC à la suite de plusieurs rencontres de travail était la suivante : *Ouvrage imprimé comportant des contenus organisés en vue d'acquérir, d'approfondir, de pratiquer ou de développer des habiletés ou des connaissances dans lequel un individu écrit et effectue des apprentissages, dans un contexte scolaire ou parascolaire*. Cette définition permettait de faire la distinction entre les cahiers d'exercices destinés à des fins éducatives et les autres cahiers scolaires disponibles pour le public.

La restriction imposée aux ouvrages périssables devrait être levée afin de permettre à ces livres de profiter également du programme de crédit d'impôt si l'on reprend la définition présentée à l'époque. Il s'agit ici de soutenir une industrie appelée à croître et qui produit, avec des gens d'ici, des livres de qualité que les Québécois utilisent pour remettre à niveau les connaissances de leurs enfants, les préparer à un examen important ou combler des lacunes. Ces cahiers correspondent à une demande importante des familles québécoises et leur utilisation, de plus en plus commune, est appelée à croître dans les prochaines années. Les éditeurs ont toujours joué un rôle important dans le milieu de l'éducation, et ces ouvrages, au même titre que les manuels, les romans et les essais, font partie des livres qui stimulent à la fois la main d'œuvre québécoise et l'éducation, des priorités du gouvernement actuel.

⁶ Ces données proviennent de Bibliopresto, l'organisme qui gère la plateforme PRETNUMÉRIQUE.CA pour le prêt de livres numériques en bibliothèque publique, pour le mois de décembre 2019.

Tant pour le livre audio que pour les cahiers d'exercices, l'ANEL estime que ces crédits d'impôt ne constituent pas des mesures fiscales excessives, mais qu'ils permettront aux éditeurs de recourir plus aisément à des services livrés au Québec, de répondre à une demande du marché scolaire et aux nouvelles pratiques de lectures des Québécois et qu'ils soutiendront globalement l'activité économique chez nous.

5. INVESTIR DANS LA LITTÉRATIE ET PARTAGER NOTRE CULTURE AVEC LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous en convenons tous, la population québécoise souffre d'un handicap majeur en matière de littératie⁷. Selon l'enquête de 2012 du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), initié par l'OCDE, 53,3 % des Québécois de 16 à 65 ans n'atteignent pas le seuil acceptable de niveau 3, seuil qui confère la compétence de comprendre et intégrer des textes longs ou denses et seulement 11,3 % possèdent un niveau supérieur à trois. C'est plus de la moitié qui ne savent pas extraire l'information contenue dans un article de fond dans un journal, une étude, un manuel requis pour leur travail, un essai ou un roman. À l'ère des fausses nouvelles et de la spécialisation de plus en plus techniques du marché de l'emploi, cette réalité est très préoccupante. Cette situation affecte également le niveau de participation des citoyens québécois au développement de la société.

Encourager le goût de la lecture chez les jeunes

Par ailleurs, si l'on se félicite que les jeunes Québécois lisent pour le plaisir, on dénote que les adolescents lisent de moins en moins, attirés par de nouveaux loisirs comme les jeux vidéo, les réseaux sociaux et autres divertissements offerts par les plateformes numériques⁸. Il est beaucoup trop fréquent et fort déplorable qu'un adolescent traverse ses années de secondaire sans avoir complété la lecture d'un seul livre. Enfin, la présence de la littérature québécoise dans nos corpus d'enseignement est pour le moins rudimentaire. L'actuel gouvernement a judicieusement décidé de réinvestir massivement dans les bibliothèques scolaires et de mettre l'accent sur l'acquisition d'ouvrages écrits et édités par des gens d'ici. L'ANEL l'a d'ailleurs félicité pour ces initiatives. Mais on sait que l'habitude de la lecture se prend dès le jeune âge, à la maison, inspiré par des parents pour qui la lecture est une activité primordiale pour le développement de leurs enfants. Les bienfaits de la pratique de la lecture en famille et la présence de livres à la maison ont fait l'objet de plusieurs études dans lesquelles on constate que ce contexte a contribué à développer non seulement des lecteurs, mais aussi des jeunes curieux et dont la réussite scolaire est démontrée. Devant ce constat, l'ANEL souhaite proposer au gouvernement de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation de la *Bibliothèque à la maison* afin d'inviter la population à acquérir des livres qui occuperont une place privilégiée dans les demeures québécoises.

⁷ Selon l'Organisation de coordination et de développement économiques (OCDE), la littératie consiste en la capacité d'un individu à « comprendre, évaluer, utiliser et s'approprier des textes écrits pour participer à la société, réaliser ses objectifs et développer ses connaissances et son potentiel. » Il existe cinq niveaux de compétences en littératie.

⁸ http://plus.lapresse.ca/screens/8c605571-3295-492f-8214-a9be531b5334_7C_0.html et <https://naitreetgrandir.com/fr/nouvelles/2011/08/23/20110823-enfant-lecture-reussite-scolaire/>

Remettre un livre à chaque enfant d'âge scolaire représente un engagement majeur, on en convient, mais permettre à chaque jeune d'avoir son livre à soi et de développer un engouement pour la lecture est un gage de développement culturel et sociétal sans égal⁹. Afin d'accroître le niveau de littératie de la population québécoise, il est essentiel que l'école valorise la langue française à travers la littérature d'ici en s'assurant que chaque école ait accès à une bibliothèque scolaire et que chaque enfant ait sa bibliothèque à la maison.

Notre littérature et les nouveaux arrivants

Étendons cette campagne aux nouveaux arrivants et assurons-nous de les accueillir chez nous avec de la littérature québécoise. Nos auteurs et autrices, leurs œuvres, leurs récits ou essais sont une façon éprouvée d'assurer l'intégration des nouveaux Québécois et Québécoises dans notre communauté et de les sensibiliser à la richesse de notre langue. Là encore, en fonction des données d'arrivée de nouveaux citoyens, l'investissement peut s'avérer majeur, mais, en contrepartie, on peut se demander quel est son poids véritable considérant les vertus de la juste intégration. Comme le mentionnait l'auteur David Goudreault dans la revue *Les Libraires* « les familles québécoises issues de l'immigration sont essentielles au développement de notre société, et, a fortiori, de notre culture. Tout est une question d'intégration. La qualité de celle-ci dépend en majeure partie de notre capacité à insuffler davantage d'attrait à la francisation en partageant massivement l'une de nos principales richesses : la littérature québécoise »¹⁰. L'ANEL reprend ici la proposition de l'auteur : offrir une trousse littéraire de bienvenue à chaque famille qui immigrer au Québec et une bibliothèque d'œuvres québécoises variées à chaque centre de francisation qui œuvre auprès des nouveaux arrivants.

L'ANEL est en mesure d'accompagner le Gouvernement et ses ministères concernés dans l'établissement d'un programme dédié à nos jeunes et à ceux qui ont fait le choix de venir vivre chez nous. Il ne faut pas oublier que c'est à travers ses histoires, ses récits et ses découvertes que l'on peut apprendre sur un peuple et ainsi s'approprier les particularités de sa culture et de sa langue. Pour y parvenir, il est essentiel que la politique culturelle exige de l'État québécois qu'il favorise l'apprentissage de la langue française chez les Québécois et les nouveaux arrivants et que ses politiques témoignent de cette volonté. C'est en partageant cette langue commune que les Québécois et les communautés culturelles pourront véritablement établir un dialogue et que la culture québécoise pourra continuer à s'enrichir à leur contact, comme elle l'a toujours fait. En plus de garder la langue française vivante, ce métissage enrichit notre littérature nationale comme en témoignent les nombreux livres écrits par des auteurs d'ailleurs ayant fait le choix d'adopter la langue française pour s'exprimer.

⁹ Selon la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, pour la formation générale des jeunes, le nombre d'inscriptions dans un établissement d'enseignement pour l'année 2018-2019 était de 1 067 857 élèves, http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERB7P33J17-1532021908312~L8&p_lang=1&p_m_o=MEES&p_id_ss_domn=825&p_id_raprt=3413#tri_de_tetr=0&tri_com_scol=0&tri_ordr_ensgn=1&tri_niv_scol=1&tri_lang=1

¹⁰ <https://revue.leslibraires.ca/chroniques/sur-le-livre/les-belles-tetes-a-trois-langues>

RECOMMANDATIONS

Le livre est l'agent de diffusion par excellence de notre culture. Il est de plus un pivot central de notre système d'éducation. Alors que la part du marché domestique était de moins de 15 % dans les années 1970, elle est aujourd'hui de près de 50 %. Les efforts consentis par les éditeurs de livres de chez nous depuis cinquante ans méritent une reconnaissance plus que symbolique de la part de l'État québécois. Maintenant que le Québec a atteint un équilibre de ses finances publiques au prix de plusieurs années de sacrifices collectifs, il est temps de réinvestir dans le livre et dans ses créateurs. Le livre n'est pas un luxe, c'est un incontournable outil de santé collective.

Sachant que le plan d'action du ministère de la Culture et des Communications recommande :

- d'augmenter l'aide gouvernementale destinée à la création et à la production (mesure 12)
- d'augmenter le soutien gouvernemental à la diffusion culturelle au Québec (mesure 14)
- de soutenir le développement de l'entrepreneuriat culturel à l'ère numérique (mesure 37)
- de stimuler l'exportation, le rayonnement et la découvrabilité des œuvres ainsi que des productions culturelles québécoises (mesure 40)
- et d'accroître les compétences numériques (objectif 4.5)

L'ANEL recommande au ministère des Finances d'adopter dans le prochain budget du Québec des mesures afin :

1. de doubler le montant dédié aux éditeurs (Volet 1 et Volet 3 du Programme de la SODEC) et d'assurer une récurrence dans ce soutien afin que ceux-ci puissent réellement s'adapter aux nouveaux modes de production et de commercialisation qu'amène le numérique;
2. d'augmenter l'aide à l'exportation et d'accompagner les éditeurs dans leurs démarches pour accroître la présence de la littérature québécoise à l'international;
3. de bonifier le crédit d'impôt dédié à l'édition afin qu'il prenne entre autres compte des cahiers d'activités scolaires et des nouveaux formats de livres créés par les maisons d'édition québécoises;
4. et de lancer un vaste programme d'acquisition de livres québécois pour les jeunes d'âge scolaire et les nouveaux arrivants.